



Suivi du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets et du Plan Territorial d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire

Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

1004666 / 10 juillet 2025



Sommaire

1. **Rappels des conclusions de la Commission d'enquête** mandatée à l'occasion de l'enquête publique du PTPGD **et la Chambre régionale des comptes**
2. **Programme d'études sur l'actualisation des données**
3. **Méthodologie d'actualisation des données déployées par flux (DMA, DAE, BTP) +**
4. **Présentation des données actualisées (et suivi des indicateurs définis par le plan en application du 3° du I de l'article R. 541-16) par flux (DMA, DAE, BTP) +**
5. **Où en sont les trajectoires du plan ?**
6. **Recensement des installations de gestion des déchets** autorisées, enregistrées ou ayant un récépissé de déclaration depuis l'approbation du plan (art. R541-24) +



Rappels des conclusions de la Commission

1. d'enquête mandatée à l'occasion de l'enquête publique du PTPGD **et de la Chambre régionale des comptes**



Le PTPGD Corse



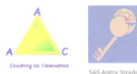
Office de l'Environnement
de la Corse

Plan Territorial de Prévention
et de Gestion des déchets
de Corse

Version finale / Juillet 2024

G34989

/elcimaiï



- **Elaboré par l'Office de l'Environnement de la Corse**
- **Regroupant 3 plans préexistants :**

Plan de prévention
et de gestion des
déchets non
dangereux

Plan de prévention
et de gestion des
déchets dangereux

Plan territorial de
prévention et de
gestion des
déchets issus du
BTP (non rédigé)

- **Prévoyant une planification à 6 ans (2027) et 12 ans (2033), sous la forme d'actions :**
 - de prévention
 - de gestion
 - de valorisation

1. Rappels des conclusions de la Commission d'enquête et de la Chambre régionale des comptes

LE PTPGD, 22 objectifs , 55 actions et 100 indicateurs

Le PTAEC, 7 objectifs et 21 actions



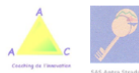
**Office de l'Environnement
de la Corse**

**Plan Territorial de Prévention
et de Gestion des déchets
de Corse**

Version finale / Juillet 2024

G34989

/elcimaï



Orientations		PTPGD	
		Objectifs	Actions
A	Assurer une cohérence de la démarche de prévention sur tout le territoire en s'appuyant sur les principes l'économie circulaire	4 objectifs	5 actions
B	Développer et optimiser la collecte de proximité et le tri à la source	5 objectifs	14 actions
C	Augmenter la valorisation matière et organique sur le territoire	6 objectifs	13 actions
D	Travailler au développement d'une filière pérenne de traitement des résiduels du territoire	3 objectifs	6 actions
E	Renforcer la lutte contre les dépôts sauvages	1 objectif	1 action
F	Mieux connaître et mieux comprendre pour mieux planifier et organiser	1 objectif	5 actions
G	Créer du lien entre les territoires et les acteurs du territoire et dynamiser les réseaux		
H	Former et sensibiliser pour améliorer les pratiques	2 objectifs	11 actions
Totaux		22 objectifs	55 actions

Les conclusions de la Commission d'enquête

Au vu de ces différents éléments, **la commission d'enquête considère que :**

- **Ce PTPGD, perfectible par un complément d'informations, constitue une avancée positive** dans la prévention et la gestion des déchets ;
- **Ce PTPGD répond à une volonté de réduire la production des déchets** et à une meilleure gestion de ceux-ci, dans un souci de respect environnemental.

Aussi, **la commission d'enquête émet un avis favorable** au projet de Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets du territoire de la Corse **assorti de 2 réserves et 3 recommandations :**

- **Réserve n°1** : la commission d'enquête demande à la Collectivité de Corse de compléter, [...], l'état des lieux avec des données actualisées [...] (tonnages collectés et/ou traités selon les différentes natures de déchets). **Cette actualisation devra être faite dans un délai d'une année** à partir de l'approbation du PTPGD [...] ;
- **Réserve n°2** : la commission d'enquête demande à la Collectivité de Corse de **réaliser toutes les études complémentaires nécessaires**, études environnementales, étude **sur les flux entrants et sur le devenir des CSR** ;
- **Recommandation n°1** : la commission d'enquête recommande à la Collectivité de Corse de **mettre en place une étroite collaboration avec les EPCI** pour [...] la valorisation matière (tri, biodéchets, compostage, recyclage) ;
- **Recommandation n°2** : la commission d'enquête recommande à la Collectivité de Corse d'**œuvrer pour une véritable gestion publique**, en soutenant la mise en œuvre de la régie publique afin d'en faire un principe de gestion et non une exception ;
- **Recommandation n°3** : la commission d'enquête recommande à la Collectivité de Corse d'**accroître la sensibilisation des collectivités** dans les marchés publics et les professionnels du BTP au réemploi ;

1. Rappels des conclusions de la Commission d'enquête et de la Chambre régionale des comptes

Les conclusions de la

Chambre régionale
des comptes
Corse



La chambre recommande les principales orientations formulées à l'occasion de ses contrôles suivantes :

- **Améliorer la connaissance des gisements de déchets** selon le type de producteur, aussi bien au niveau local qu'à l'échelle régionale ;
- **Programmer des études pour compléter la planification régionale** et préciser les choix d'équipements structurants en intégrant leur coût ;
- **Formaliser la programmation des actions de prévention et de gestion des déchets** par l'adoption des documents de planification réglementaires, en assurer le suivi et rendre compte de leur exécution ;
- **Poursuivre les démarches d'optimisation des organisations de collecte**, notamment dans la perspective de la mise en place de financements à caractère incitatif.

2. Lancement des études sur l'actualisation des données et la filière CSR



Phase 1 : Actualisation du PTPGD (DMA, DAE, BTP et installations)



Phase 1

- Actualisation des DMA SPGD, filières à REP, et installations de traitement
- Introduction de l'analyse des DMA (prenant compte des flux exclus des DMA SPGD)
- Méthodologie renouvelée d'analyse des flux: DAE et du BTP



Évolution de l'analyse :

À l'époque du PTPGD, les données disponibles étaient plus limitées, ce qui avait conduit à une approche différente dans leur présentation. Notre travail adopte une nouvelle méthodologie en détaillant chaque flux selon les catégories **DI**, **DND** et **DD**.

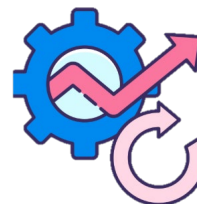
Il intègre également une observation spécifique des **assimilés** afin d'éviter les doubles comptes.

Phase 2 : Accompagnement et ajustement des enquêtes



Phase 2

- **Enquête « collecte » et « traitement » 2024** (étendues aux déchèterie professionnelles) :
 - Entretiens téléphoniques avec les EPCIs : secteur DMA SPGD si besoin ajuster des réponses (envoi d'un questionnaire et d'une aide à la saisie autant que de besoin)
 - Saisie des données dans la base Sinoe
- **Questionnaire en ligne** : secteur BTP
- **Visites terrain** : gestion collecte et traitement des DAE et les 2 ISDND



Amélioration de la connaissance :

- Des différents acteurs
- Des circuits de gestion par flux, des destinations, des modes de collecte,
- Des gisements et de la production, des quantités collectées, des quantités regroupées,
- Du traitement,
- Des flux de déchets valorisés, réemployés, réutilisés et réparés.

2. Lancement des études sur l'actualisation des données et la filière CSR

Le calendrier



- **Janvier – Fin février 2025** : Phase 1 - actualisation des données : gisements et installations
- **Mars 2025** : Phase 1 – finalisation rapport méthodologie pour OEC
- **Avril 2025 - Septembre 2025** : Phase 2 - Amélioration de la connaissance des différents flux : entretiens, visites terrain, données bibliographiques complémentaires. En adéquation avec la restitution et la saisie des données dans SINOE pour le calcul des indicateurs nationaux

➔ L'étude sur **la filière CSR** sera **présentée après cette présentation !**

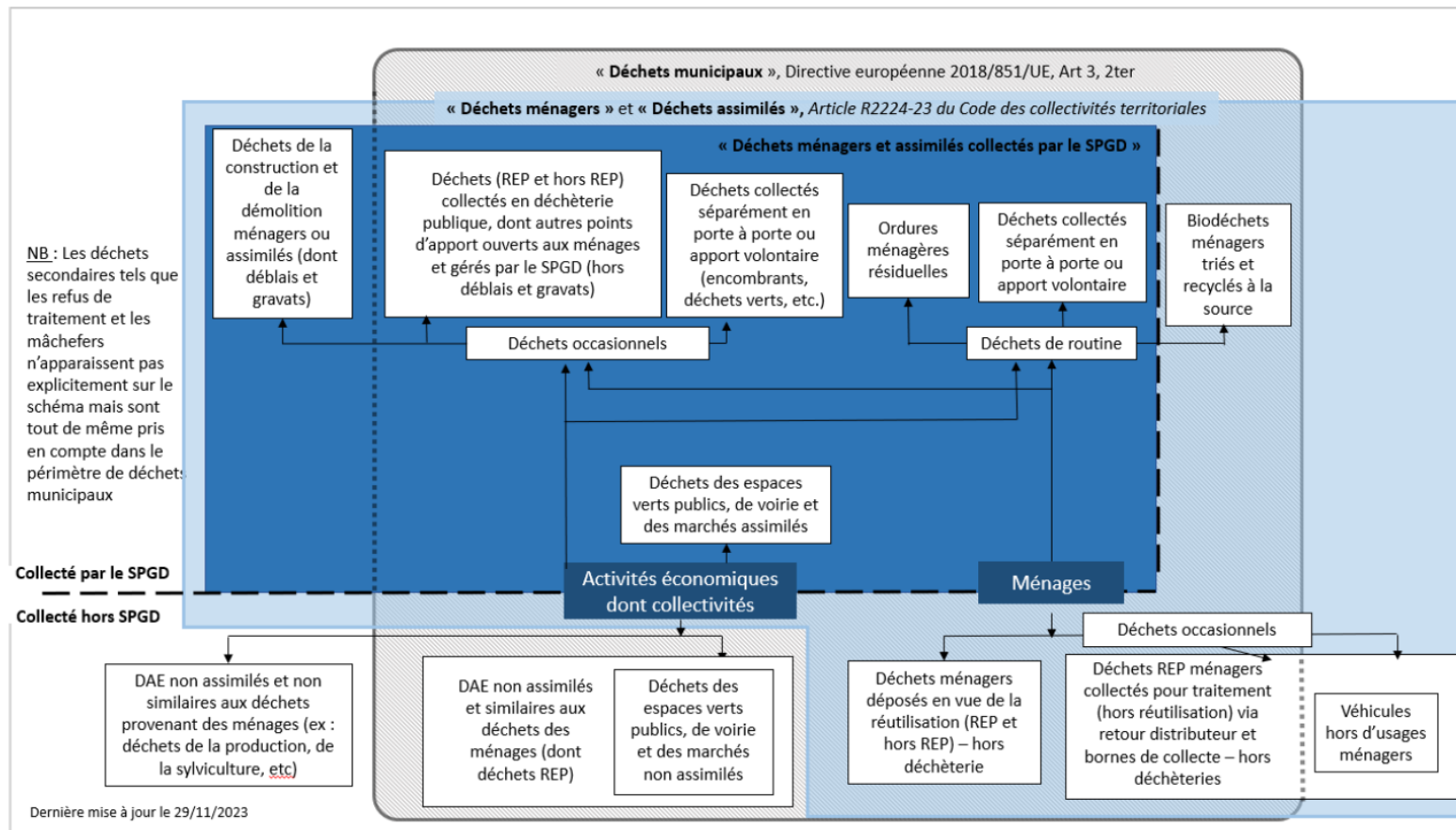
3. Méthodologie d'actualisation des données déployées par flux (DMA, DAE, BTP)



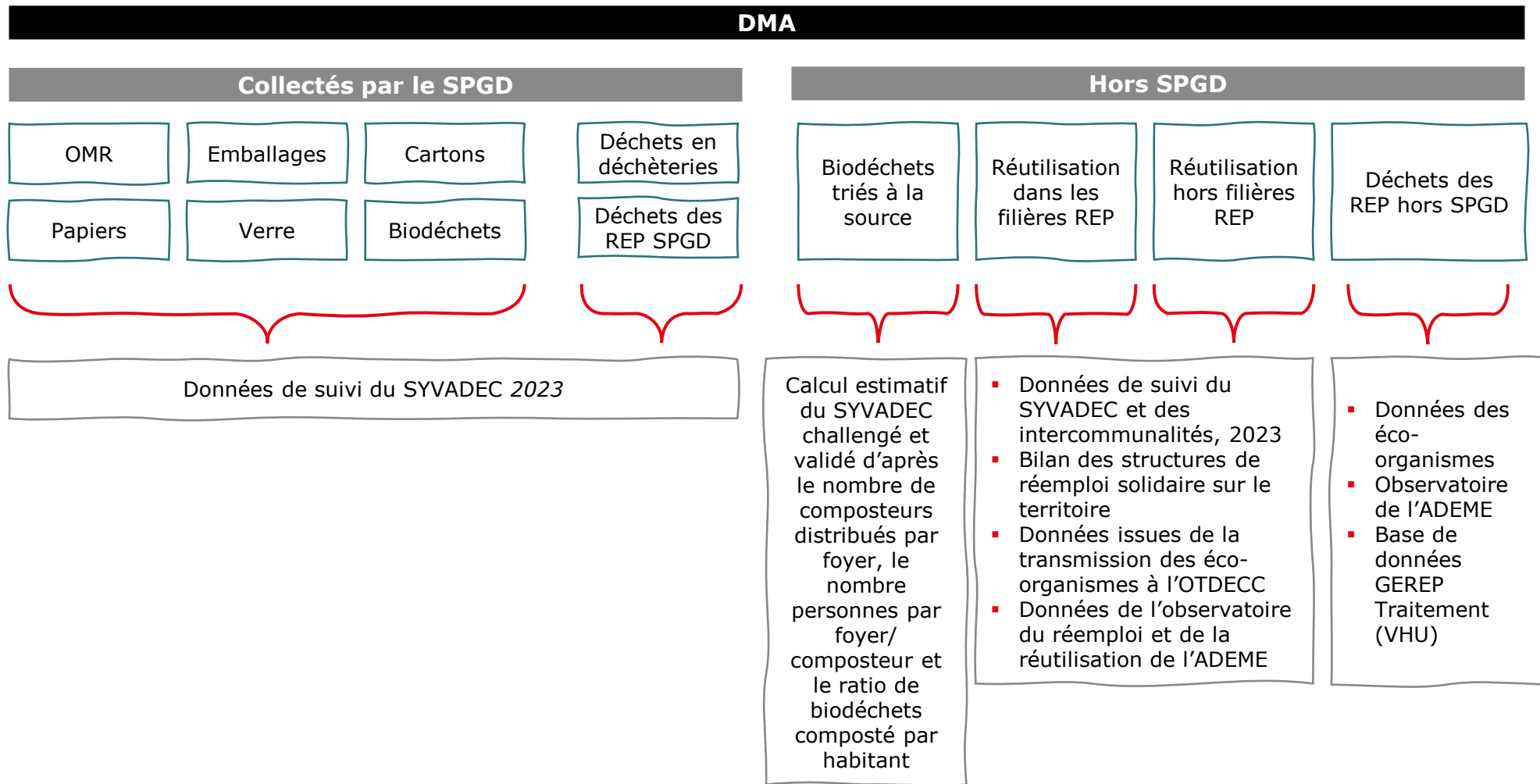
Les DMA

3. Méthodologie d'actualisation des données

DMA, DMA SPGD, DM : différents périmètres

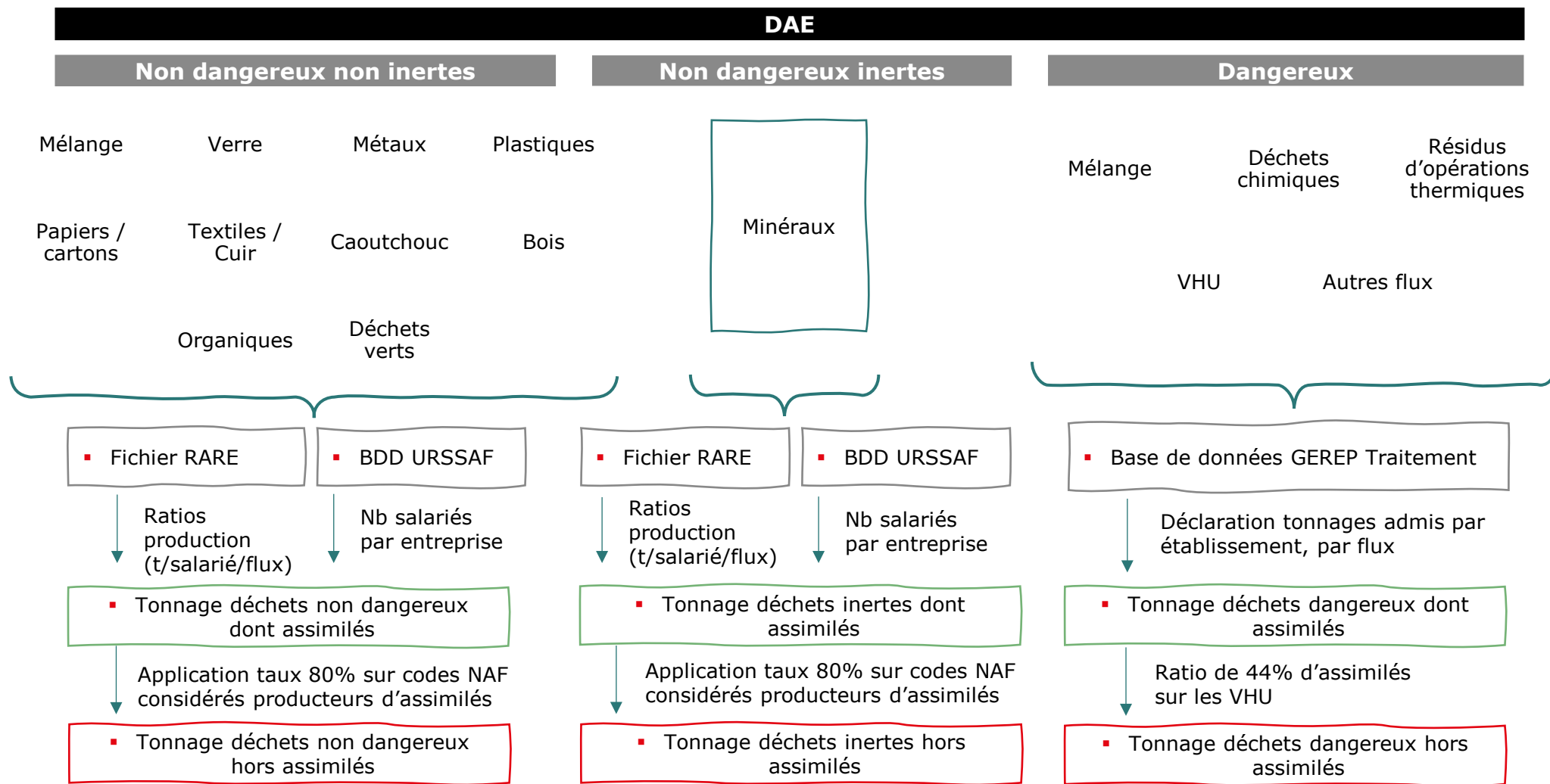


3. Méthodologie d'actualisation des données

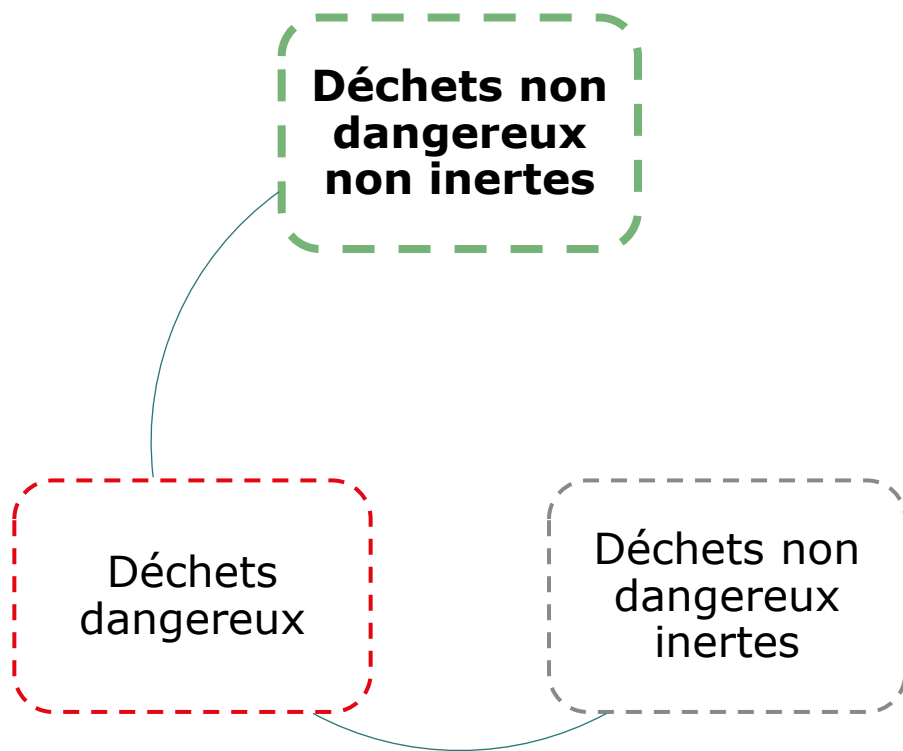


Les DAE

3. Méthodologie d'actualisation des données



DAE hors assimilés, le périmètre



- **Déchets d'entreprises, d'administrations, des commerces, d'artisans, etc.**
- **Boues, déchets du BTP et déchets de l'agriculture exclus** du périmètre
- Estimation de la **part des déchets assimilés** pour **supprimer les doubles comptes** entre DMA et DAE

3. Méthodologie d'actualisation des données

Déchets **non dangereux non inertes**

Fichier RARE 2023

- Par code NAF :
 - production de déchets* (en t/an) ;
 - nombre d'entreprises concernées ;
 - nombre de salariés concernés.

437 codes NAF

Par code NAF :

Ratio de production de déchets, par type de déchets, en t/an/salarié et t/an/entreprise

* **Données de production** estimées à partir de :

- Ratios de production nationaux, enquêtes INSEE 2020, industries et commerces
- Ratios de production de la région Occitanie, outil d'estimation des DAE de l'observatoire déchets de l'ORDECO (2017), pour codes NAF non couverts par les enquêtes INSEE

Mélange	Verre	Métaux
Plastiques	Papiers / cartons	Textiles / Cuir
Caoutchouc	Bois	Organiques
EHU	Alimentaires	Déchets verts

**DAE non dangereux non inertes
(hors boues)**

3. Méthodologie d'actualisation des données

Déchets **non dangereux non inertes** hors assimilés

Base de données URSSAF 2023

- Recensement des entreprises et de leur nombre de salariés
- Par entreprise, avec précision sur l'EPCI et le code NAF, pour l'année donnée

11 281 entreprises

Par application des ratios de production en t/salarié du fichier RARE, et des ratios complémentaires pour les établissements scolaires

Par entreprise :

Tonnage de déchets produits, par flux, de déchets, en t/an/salarié et t/an/entreprise

Pour les codes NAF estimés comme étant producteurs de déchets assimilés aux ménages*

Par entreprise considérée comme assimilée :

Application d'un ratio de 80% de tonnage assimilé

* Codes NAF assimilés :

- Les établissements d'administration et services ;
- Les boucheries, charcuteries et traiteurs ;
- Les boulangeries et pâtisseries ;
- Les cafés, hôtels et restaurants ;
- Les établissements scolaires ;
- Les fleuristes ;
- Les petits commerces alimentaires et non alimentaires ;
- Les grandes et moyennes surfaces.

3. Méthodologie d'actualisation des données

Déchets **non dangereux non inertes** hors assimilés

Vigilance : Pour certains codes NAF (**21**) présents dans la base URSSAF, aucun ratio de production n'a pu être recensé à partir du fichier RARE



Cas particulier du code NAF **8502Z** - Enseignement primaire, **estimation du ratio** à partir de la moyenne des ratios de production des codes suivants :

- 8531Z - Enseignement secondaire général ;
- 8532Z - Enseignement secondaire technique ou professionnel ;
- 8542Z - Enseignement supérieur.

3. Méthodologie d'actualisation des données

Déchets non dangereux **inertes** hors assimilés

- **Même méthodologie que pour les déchets non dangereux non inertes**

Estimation des ratios de production *Minéraux* depuis le fichier RARE



Application des ratios au listing d'entreprises de la base URSSAF



Exclusion de 80% du tonnage des entreprises de code NAF assimilés

3. Méthodologie d'actualisation des données

Déchets **dangereux** hors assimilés

Base de données GERP Traitement

- Par établissement réalisant des opérations relatives à la gestion ou au traitement des déchets : déclaration de tonnages admis et traités, par code déchets



Pour chaque code déchets :

Application d'une table de correspondance associant un type de déchets, une origine (DAE, mixte ou DMA) et une nature (DD, DND ou DI), pour filtrer sur DD



Application d'un ratio de 44% de tonnage assimilé au flux VHU (REX observatoire ADEME REP VHU 2022)

Vigilance : Les données recensées dans la base sont déclaratives et peuvent faire l'objet d'erreur de saisie par les sites. A noter que les installations de négoce, tri et recyclage ne sont pas obligées de déclarer sur GERP leurs émissions polluantes, déchets compris.

Mélange

Déchets
chimiques

Résidus
d'opérations
thermiques

VHU

Autres flux

Les DBTP

Plusieurs méthodologies ont été élaborées et confrontées, et celle présentée a été retenue comme la plus pertinente

Comment a-t-on estimé les déchets du BTP en Corse ?

Méthode basée sur les résultats de l'enquête du Service des données et études statistiques du BTP en 2014, actuellement en cours de mise à jour

Cette enquête permet de disposer **des ratios moyens** de production de déchets (**tonnes/établissement**) en **fonction de** :

- La **taille de l'entreprise** (en nombre de salariés).
- Son activité principale :
 - **Gros œuvre** (ex : maçonnerie, béton).
 - **Second œuvre** (ex : menuiserie, électricité, plomberie).
 - **Travaux publics** (ex : routes, infrastructures).



Comment a-t-on estimé les déchets du BTP en Corse ?

2. Mise à jour des données pour refléter l'évolution économique

- Pour **actualiser les ratios**, prise en compte de **l'évolution du chiffre d'affaires** du secteur du BTP **entre 2023 et 2014 (-28%)**.

3. Application aux établissements BTP employeurs en Corse, tenant compte de leur taille et de leur branche d'activité

- **Pour les 5 seules « grosses entreprises » (50 à 200 salariés), utilisation du ratio de la tranche de production 20-99 salariés, car** les entreprises corses ne réalisent **pas de grands chantiers** comme d'autres régions entrant dans l'enquête nationale.

4. Répartition des déchets selon leur nature (DI, DD et DND)

- Selon les proportions issues de l'enquête nationale.

5. Exclusion des inertes qui sont gérés in situ

- Travaux Publics : 31% (source SOeS 2014) ;
- Bâtiment : 6% (source étude REP PMCB) ;

3. Méthodologie d'actualisation des données

BTP

Bâtiment Gros Œuvre

Bâtiment Second Œuvre

TP

▪ Enquête du Service des données et études statistiques du BTP, 2014

▪ Observatoire des métiers du BTP en Corse, 2021

Ratios production (t/entreprise)
Mis à jour pour 2024 selon évolution du CA BTP

Nombre d'établissements
actifs employeurs

▪ Tonnage déchets par branche d'activité

▪ Enquête du Service des données et études statistiques du BTP, 2014

Taux de répartition
par nature de déchets

▪ Tonnage déchets par nature de déchets

▪ Etude préfiguration REP
PMCB, 2020

Taux de maintien des
inertes in situ, Bâtiment

▪ Publication *Déchets et recyclage du BTP, Publics en France*, 2018

Taux de maintien des
inertes in situ, TP

▪ Tonnage déchets par nature de déchets, hors réemploi des inertes

3. Méthodologie d'actualisation des données

Enquête du Service des données et études statistiques du BTP, 2014

- Par branche d'activité et tranche d'effectifs des établissements : ratios de production de déchets (en t/établissement)

9 ratios



Mise à jour des ratios par comparaison de la conjoncture économique du secteur du BTP en France (-28%)

Observatoire des métiers du BTP en Corse , 2021

- Recensement des entreprises, avec effectif salarié et branche d'activité du BTP

6 424 entreprises



Analyse des Établissements Actifs Employeurs (càd avec a minima 1 employé)

2 255 EAE

3. Méthodologie d'actualisation des données

Application des **ratios** de production **en t/entreprise** de l'enquête BTP **au nombre d'entreprises de l'Observatoire** des métiers du BTP, **par regroupement** des entreprises **selon les tranches de salariés**



Estimation du tonnage par branche d'activités et tranche d'effectifs



Application des **ratios de répartition** selon les natures de déchets de l'enquête BTP (DD, DND, DI)

Estimation du tonnage par nature de déchets

Etude préfiguration REP PMCB (ADEME), 2020

- Taux de maintien des matériaux inertes in situ pour le secteur Bâtiment

Publication « Déchets et recyclage du BTP – Publics en France » (CERC), 2018

- Taux de maintien des matériaux inertes in situ pour le TP

Application des taux de maintien sur les gisements inertes



Estimation du tonnage par nature de déchets, hors réemploi

Questions ?



4. Présentation des données actualisées (et suivi des indicateurs définis par le plan en application du 3° du I de l'article R. 541-16) **par flux (DMA, DAE, BTP)**



Les DMA SPGD

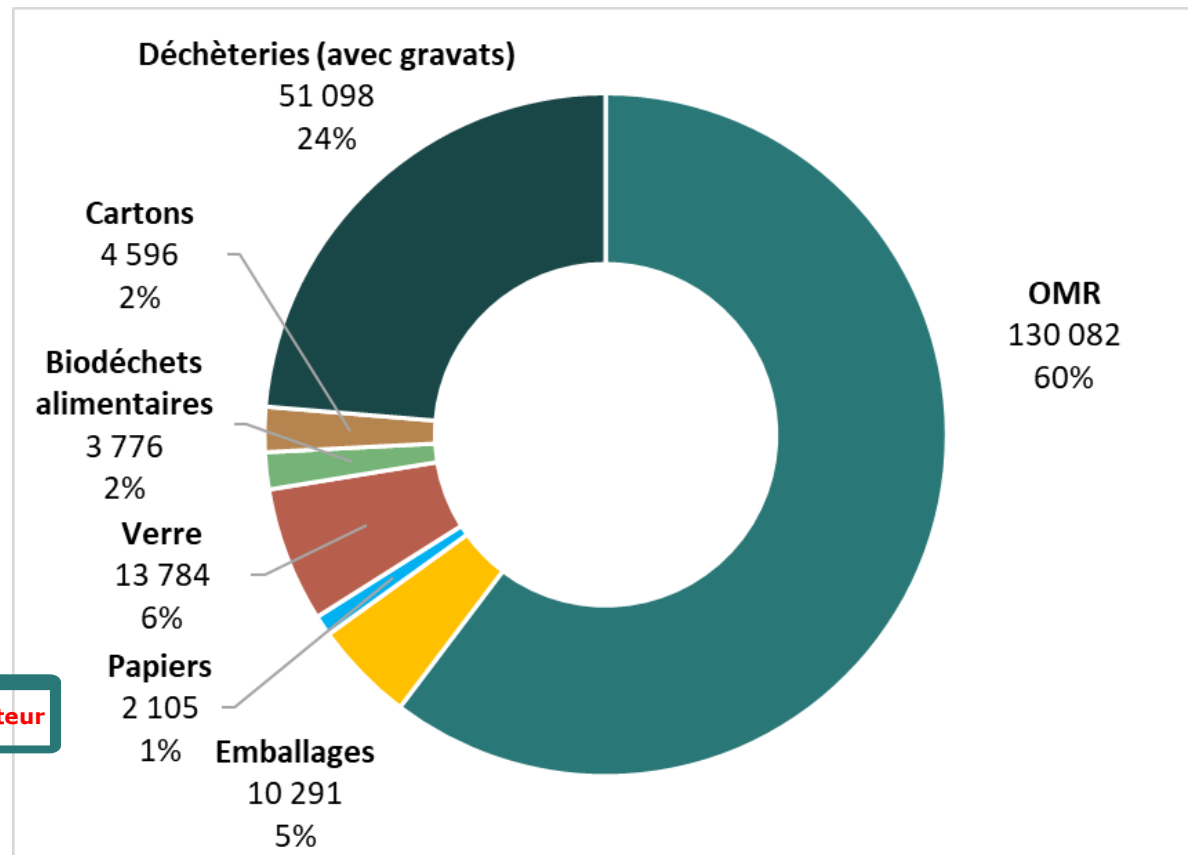
Sources des données: *SYVADEC* et *EPCI*s

215 731 tonnes de DMA collectés par SPGD en 2023

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) pris en charge par le Service Public de Gestion des Déchets (SPGD)		
Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)		Déchets occasionnels
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	Déchets collectés séparément : emballages et papiers, verre, biodéchets	Déchets collectés en déchèteries : déchets verts, déchets inertes, tout-venant, déchets de bois, mobiliers hors d'usages, métaux, DEEE, cartons, déchets dangereux, etc.

DMA SPGD	Tonnage 2023
DMA non dangereux	206 748 t
DMA inertes	4 548 t
DMA dangereux	4 436 t

Indicateur



4. Présentation des données actualisées

Impact du tourisme sur la production de DMA collectés par le SPGD : une exposition inégale des communes



619
kg/hab
(INSEE)

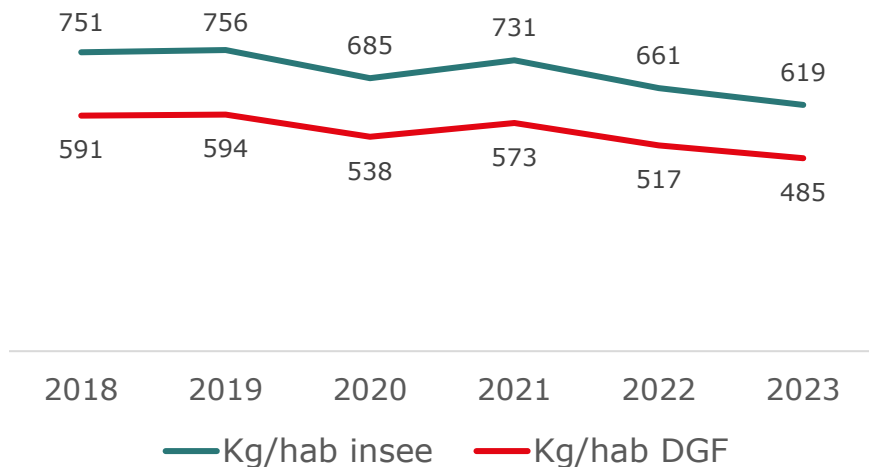
485
kg/hab
(DGF)

DGF: Dotation Globale de
fonctionnement comprenant la
population saisonnière



4. Présentation des données actualisées

Une diminution importante des DMA SPGD entre 2018 et 2023



Une réduction de 18 % des DMA SPGD **entre 2018 et 2023**, en grande partie due à l'interdiction partielle* d'accès des professionnels aux déchèteries. 4 flux à observer :

- Inertes : - 56%
- Encombrants valorisés ou non : -43%
- Déchets verts : - 32%
- OMR : - 13% (*augmentation des recyclables triés et déchets alimentaires. Réduction de 6% des OMA grâce à forte réduction des OMR*)

Une réduction plus marquée que l'objectif fixé par la loi AGECL, qui prévoit une baisse de 15 % entre 2010 et 2030.

24% des DMA SPGD en Corse sont estimés comme des assimilés (voir méthodologie DAE). Les résultats de la campagne MODECOM 2017 à 18 % dans les DMA à niveau national (20% les OMR, 15 % dans les collectes séparées et 17 % dans les déchèteries)

(*) - Les recycleries d'Ajaccio-Stiletto, de Bonifacio, Figari, Porto-Vecchio et Corte n'acceptent pas les professionnels. Les dépôts de gravats des professionnels sont interdits (source : <https://www.syvadec.fr/je-suis-un-professionnel/>)

Les DMA (SPGD et hors SPGD)

**Sources des données: *SYVADEC et EPCIs ,
Observatoire ADEME réemploi et
réutilisation et éco-organismes***

4. Présentation des données actualisées

Données à mobiliser : disponibilité partielle

	DMA	DMA SPGD
Biodéchets triés et recyclés à la source	Inclus	Exclus
Déchets ménagers déposés en vue de la réutilisation (REP et hors REP) (hors déchèteries publiques)	Inclus	Exclus
Déchets ménagers déposés en vue d'une collecte pour traitement (hors réutilisation) par une filière REP (hors déchèteries publiques)	Inclus	Exclus
Déchets ménagers (REP et hors REP) collectés en déchèteries publiques	Inclus	Inclus
Déchets ménagers collectés directement dans un point d'apport ouvert aux ménages et géré par le SPGD	Inclus	Inclus
DAE assimilés aux déchets des ménages	Inclus	Inclus
Déchets des espaces verts publics, de voirie et des marchés	Inclus si assimilés	Inclus si assimilés
Déchets de la construction et de la démolition	Inclus si ménagers ou assimilés	Inclus si ménagers ou assimilés
Véhicules hors d'usage	Inclus si ménagers	Exclus



Données disponibles mais à affiner : **5060 t**



Données REP partielles et hors REP, la donnée SYVADEC à réévaluer à l'avenir: **229 t**



REP hors SPGD périmètre ménage collectés hors SPGD: DEEE, pneus, DEA, DASRI, textiles, MNU, mobilhome et nouvelles REP: **3059 t**



S'ils sont collectés avec les DMA SPGD, mais sans possibilité de distinction.



VHU avec application de la proportion DMA (observatoire VHU :44 %) : **2 509 t**

4. Présentation des données actualisées

Biodéchets triés à la source : L'analyse du SYVADEC

En 2023, 30 % de la population disposait d'une solution de compostage de proximité. Le parc régional était constitué de :

- 43 414 composteurs et 2 353 lombricomposteurs.
- 57 plateformes de compostage partagé.

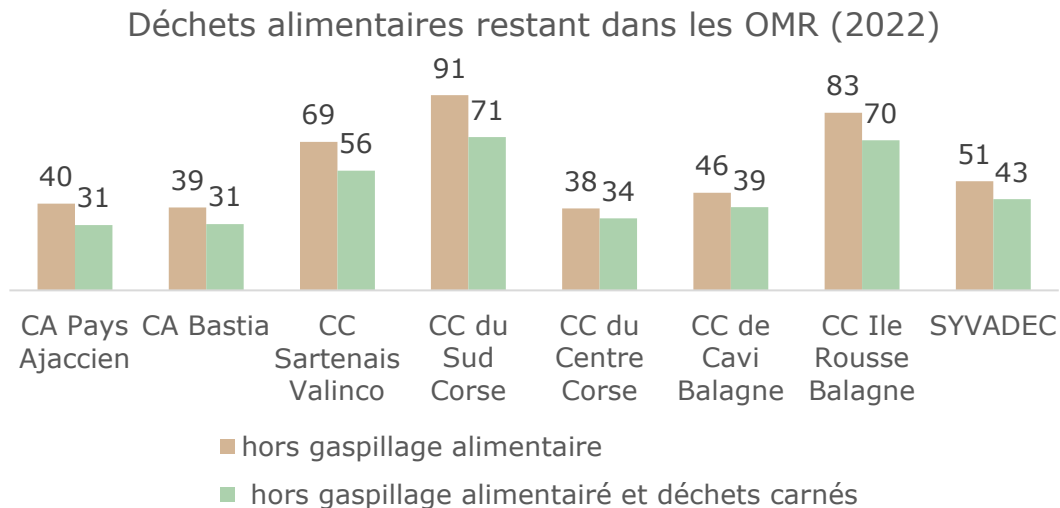


Le SYVADEC estimait à **5 060 t en 2023** les déchets compostés :

- **Tonnages compostage individuel** = *composteurs individuels* x 2,2 personnes par foyer en Corse (INSEE) x **51 kg/hab** (source foyers témoins SYVADEC) + *lombricomposteurs* x 2,2 personnes par foyer x **25 kg/hab** (estimation SYVADEC base).
- **Tonnage composteurs partagés** = composteurs partagés installés x 34 foyers desservis par l'installation (34) x 2,2 personnes par foyer x **40 kg/hab** (source enquête terrain SYVADEC).

4. Présentation des données actualisées

Biodéchets triés à la source : Une estimation confrontée et validée



Estimation complémentaire d'Elcimaï :

- 43 kg/hab pour le compostage individuel au lieu de 51 kg/hab
- 30 kg/hab pour le compostage collectif au lieu de 40 kg/hab
- 25 kg/hab pour le lombricompostage

Environ 4 300 tonnes compostées, très proche de l'estimation du SYVADEC

L'estimation de base du SYVADEC est intégrée:

- Bien que la formule repose sur un taux d'utilisation des composteurs de 100 %, cela est compensé par l'exclusion de certains tonnages, tels que le compostage sans composteur en milieu rural et les résidences secondaires non prises en compte.
- Cette estimation pourra être affinée à l'avenir si l'ADEME définit un taux d'utilisation ou une méthodologie spécifique, ou encore une nouvelle enquête avec des foyers témoins plus exhaustifs.



En 2023, 226 645 t de DMA en Corse

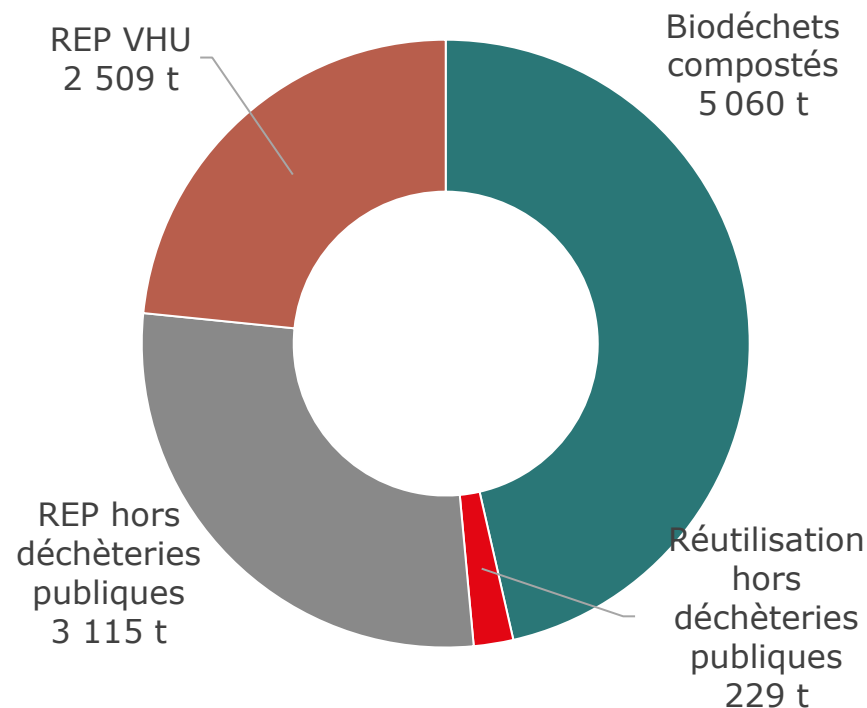
650 kg/hab (INSEE)

- 95% DMA SPGD
- 5% DMA hors SPGD



25% des DMA sont des déchets soumis à une REP

10 913 t de DMA hors SPGD

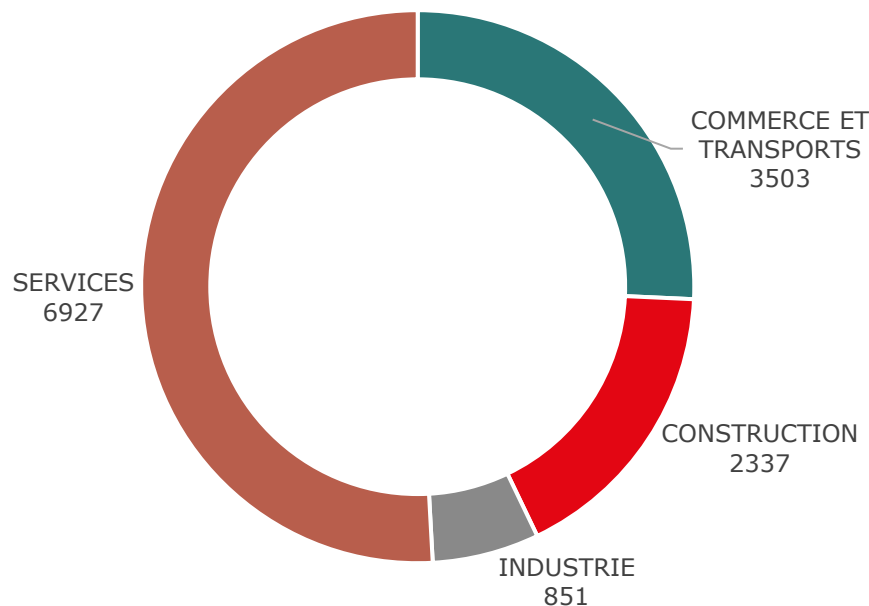


Les DAE

**Sources des données : méthodologie
d'analyse RARE, GEREP Traitement et éco-
organismes**

4. Méthodologie d'actualisation des données

13 618 entreprises réparties équitablement entre la Haute-Corse et la Corse-du-Sud en 2023



11 281 entreprises (hors construction) dans l'analyse des DAE

75% des établissements représentés par 4 catégories



Administration
et services
(31%)



Café-hôtel-
Restaurant
(18%)



Petit commerce
non alimentaire
(13%)



Santé et action
sociale (13%)

4. Présentation des données actualisées



133 208 t de DAE hors construction et avec assimilés en 2023

DAE* hors secteurs BTP et agriculture	Tonnage 2023	Dont assimilés
DAE non dangereux	111 537 t	46 742 t
DAE inertes	10 338 t	2067 t
DAE dangereux**	11 333 t	2 509 t

* Hors boues

** les VHU sont intégrés dans les DAE dangereux (VHU DAE : 56% du gisement total des VHU)



Estimation des assimilés

- Sur la base ACOSS-URSSAF, **identification de 310 codes NAF considérés assimilés (sur 732 codes NAF)**
- Selon la base URSSAF, 89 % des établissements considérés comme producteurs assimilés en Corse comptent moins de 10 salariés, tandis que ce chiffre atteint 80 % selon la base SIRENE. **L'hypothèse de 80 % est retenue**, considérant que plusieurs EPCIs appliquent déjà une redevance spéciale et que les déchets professionnels sont refusés dans certaines déchèteries. Ce taux de 80 % est appliqué aux ratios de tonnages associés aux codes NAF identifiés comme "assimilés".

81 890 t de DAE hors construction et hors assimilés en 2023

DAE* hors secteurs BTP et agriculture	Tonnage 2023
DAE non dangereux	64 795 t
DAE inertes	8 271 t
DAE dangereux**	8 824 t

* Hors boues

** les VHU sont intégrés dans les DAE dangereux (VHU DAE : 56% du gisement total des VHU)

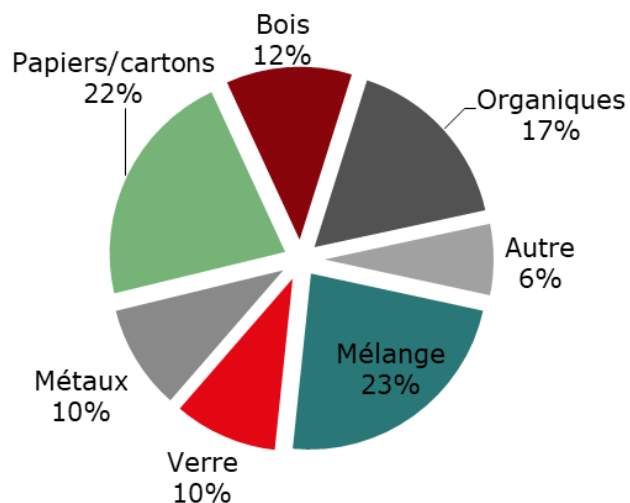


- **Le PTPGD estimait 146 000 t de DAE non dangereux** (avec assimilés et potentiellement avec la construction)
- **L'écart observé dans les DNDNI ne traduit pas une diminution du gisement**, mais **résulte de l'application d'une méthodologie plus précise**, excluant les assimilés ainsi que le secteur de la construction **afin d'éviter les doublons** avec les flux DMA et BTP.

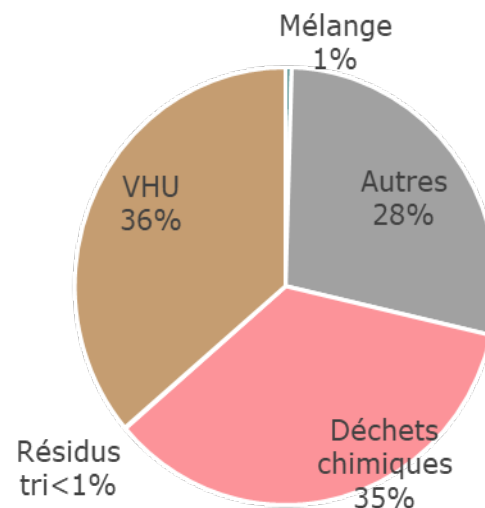
4. Présentation des données actualisées

Vers une analyse plus fine des flux mais qui reste à affiner avec des ratios territorialisés pour la Corse

Répartition des 64 795 t de DNDNI



Répartition des 8 824 t de DD



8 % des DAE hors construction et assimilés sont des déchets soumis à une REP

Les DBTP

Plusieurs méthodologies ont été élaborées et confrontées, et celle présentée a été retenue comme la plus pertinente, validée en collaboration avec l'OEC

4. Méthodologie d'actualisation des données

6 424 entreprises du BTP en Corse

Source Observatoire métiers BTP en 2021



65%

Sans salarié

Artisans, micro-entrepreneurs ou sociétés unipersonnelles.



30 %

Entre 1 et 9
salariés

Petites entreprises artisanales et des TPE



< 1%

Plus **de 50 salariés**

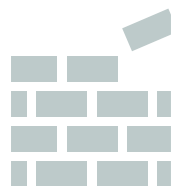
Peu de grosses structures



91%

Concernant le secteur du Bâtiment

2 255 entreprises actives en Corse



90% des entreprises du Bâtiment

- Répartition des activités :
 - 47% bâtiment gros œuvre
 - 53% bâtiment second œuvre
- Taille des établissements :
 - 96% de moins 20 salariés – 95% en France



10% des entreprises du TP

- Répartition des activités :
 - 77% des entreprises de travaux de terrassement
- Taille des établissements :
 - 89% de moins 20 salariés – 86% en France



762 063 t de déchets estimés du BTP en 2023

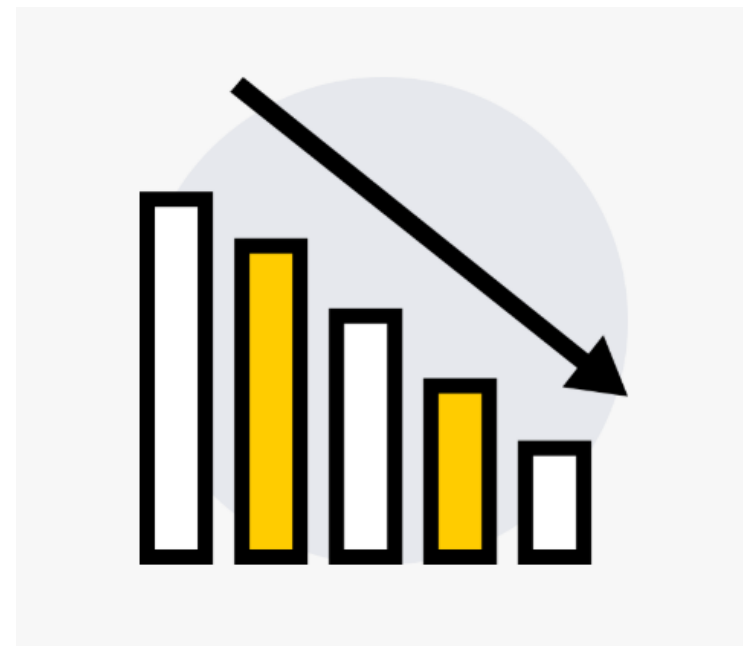
		PTPGD (2018)	Estimation 2023
Bâtiment	Déchets Inertes	116 300 t	146 279 t
	Déchets non dangereux	44 200 t	38 342 t
	Déchets dangereux	3 300 t	5 534 t
SOUS-TOTAL DECHETS DU BATIMENT		163 800 t	190 155 t
TP	Déchets Inertes	456 900 t	547 630 t
	Déchets non dangereux	24 600 t	15 891 t
	Déchets dangereux	9 800 t	8 387 t
SOUS-TOTAL DECHETS DES TP		491 300 t	571 908 t
BTP	Déchets Inertes	573 200 t	693 909 t
	Déchets non dangereux	68 800 t	54 233 t
	Déchets dangereux	13 100 t	13 921 t
SOUS-TOTAL Déchets du BTP		655 100 t	762 063 t

En 2024, **115 000 tonnes collectées** par la REP PMCB (**inertes majoritairement**).

L'écart (107 kt) observé par rapport aux données du PTPGD concerne **principalement les inertes, notamment du TP**, et doit être interprété avec prudence, nécessitant un affinage à mesure que la connaissance se développera.

Les déchets assimilés du BTP sont estimés comme négligeables

- Depuis 2018, les déchets inertes déposés en déchèteries publiques ont **progressivement diminué**, notamment parce que ces sites n'acceptent plus les professionnels.
- Parallèlement, en 2024, Écominero a collecté plus de 100 000 tonnes de déchets inertes, ce qui montre que ces matériaux sont principalement pris en charge par d'**autres points de collecte**.
- La quantité d'inertes assimilés dans les déchèteries publiques est **considérée comme très faible**.



Questions ?

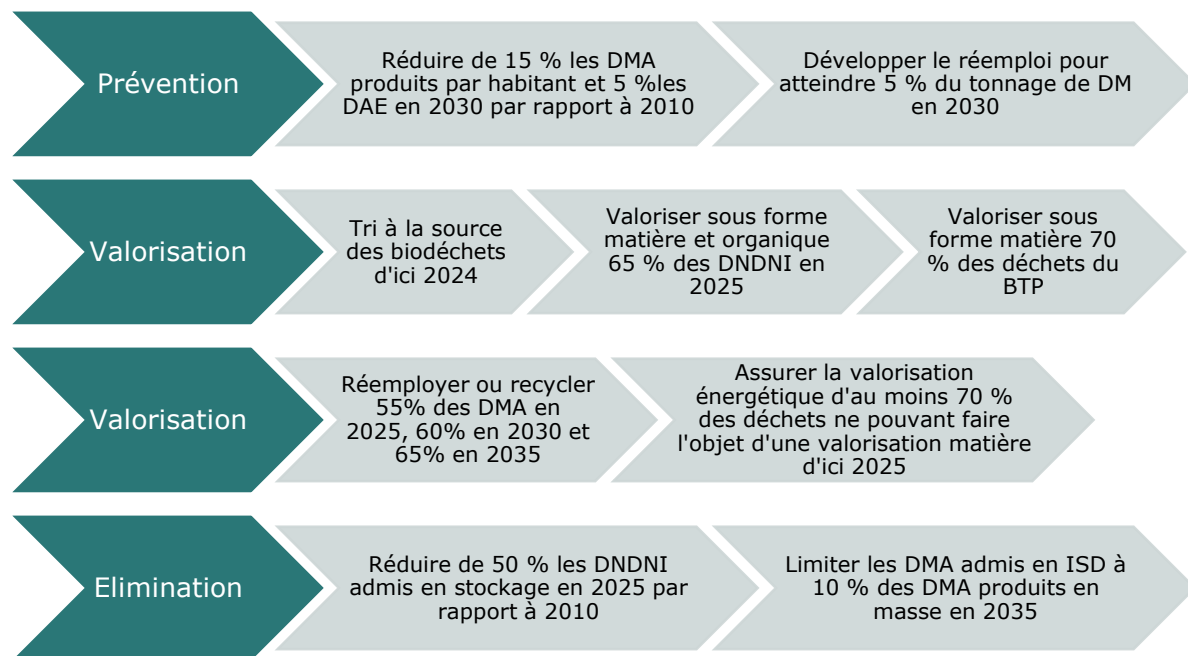


5. Où en sont les trajectoires du plan ?



5. Où en sont les trajectoires du plan

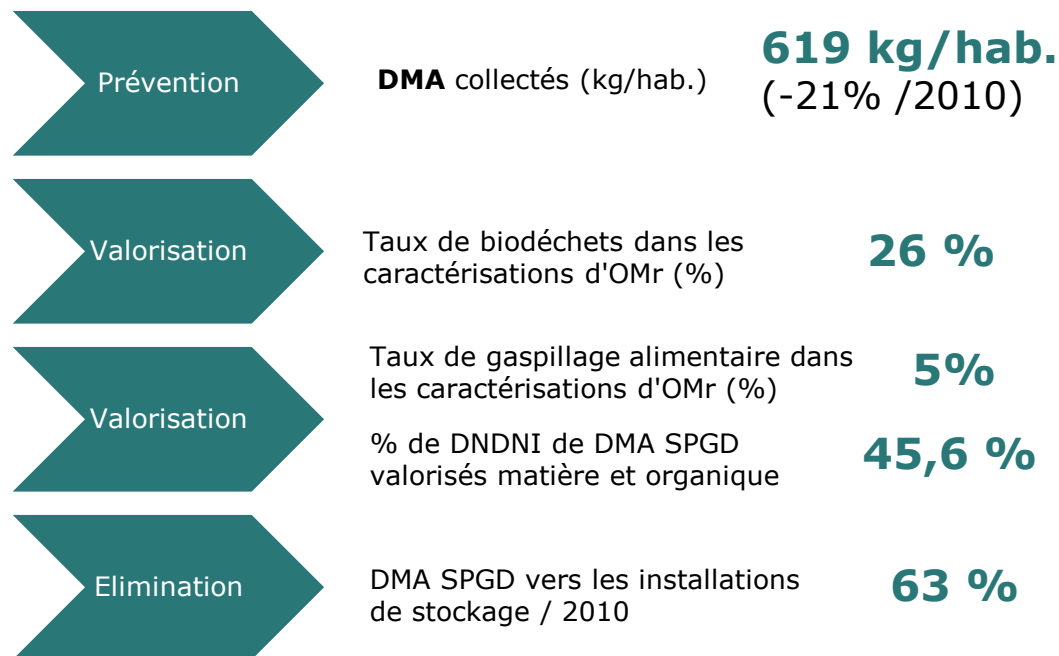
Indicateurs (2023) des trajectoires réglementaires du plan



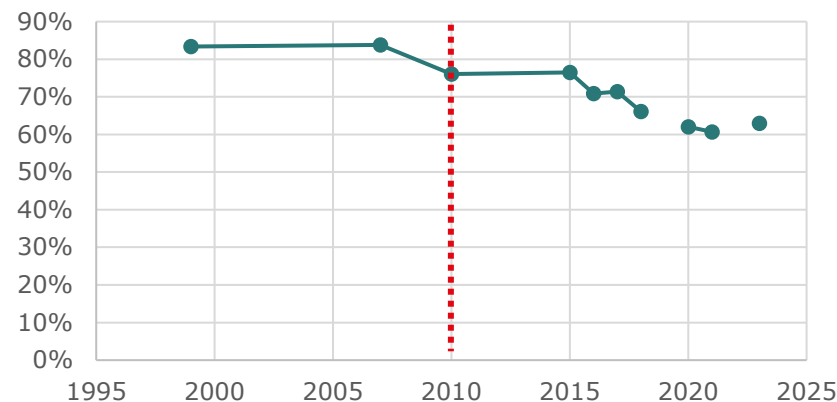
10 indicateurs

5. Où en sont les trajectoires du plan

Indicateurs (2023) des trajectoires réglementaires du plan



Taux des DMA SPGD enfouis



DAE produits (t/an) hors boues, hors construction et hors assimilés

81 890 t

BTP produits (t/an)

762 063 t

15 collectivités engagées pour le déploiement collecte des biodéchets en PàP

Nombre total d'espaces de réemploi dans les recycleries

7*

-16 % de DNDNI entrant sur site de stockage entre 2010 et 2023

* Les sites de réemploi des structures de l'ESS pour cet indicateur ne sont pas comptabilisés

6. Recensement des installations de gestion des déchets autorisées, enregistrées ou ayant un récépissé de déclaration depuis l'approbation du plan (art. R541-24)



6. Recensement des installations de gestion des déchets

56 installations de gestion des déchets ICPE recensées dans le PTPGD (données 2018)



2 ISDND



4 centres de tri des déchets recyclables



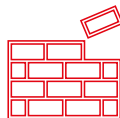
27 déchèteries publiques fixes



9 plateformes de compostage

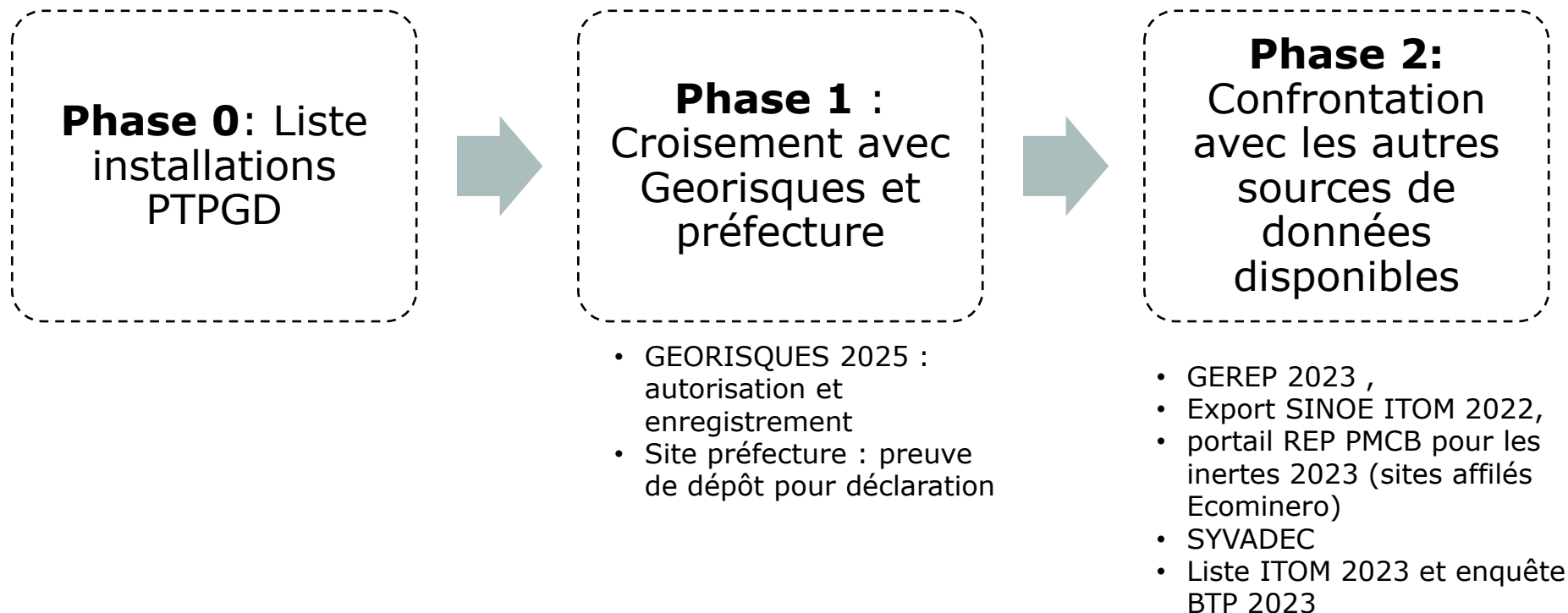


7 déchèteries privées



7 installations de concassage du BTP

Mise à jour des installations en 2025



A la marge pour certains sites ayant les informations: analyse des enquêtes publiques et des arrêté préfectoraux

6. Recensement des installations de gestion des déchets

62 installations en 2025 ICPE (évolution par rapport au PTPGD : 6 installations complémentaires)



2 ISDND



5 centres de tri des déchets recyclables soit **+1 centre de tri**



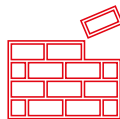
30 déchèteries publiques fixes (+2 déchèteries mobiles et 1 éco-point) soit **+3 nouvelles déchèteries** publiques fixes



11 plateformes de compostage soit **+2 plateformes de compostage**



7 déchèteries privées



7 installations de concassage du BTP

Questions ?



Merci de votre attention !



Anna BACARDIT

Cheffe de projet

Olivier PERRIN

Directeur de Projet

Pauline MAHEUT

Consultante

3, rue de la Brasserie Grüber
F-77000 Melun
+33(0)1 64 10 47 20
www.elcimai.com